

signataire

en signant la charte Métha'normandie, je m'engage à

INITIER LE DIALOGUE TERRITORIAL

ce qui implique de ...

S'informer sur les ressorts de l'acceptabilité sociale et l'importance de mettre en place le dialogue territorial le plus en amont possible.

Je consulte le KIT DIALOGUE TERRITORIAL MÉTHA'NORMANDIE pour tout savoir sur comment communiquer et concerter autour de mon projet et appliquer les engagements de la charte.

Se renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens.

Je consulte la charte Énergie Partagée

Chercher à se faire accompagner par des professionnels dans le processus de dialogue territorial (d'acceptabilité sociale).

Que ce soit par des partenaires Métha'Normandie ou par un accompagnement plus poussé de professionnels de la communication/médiation/concertation.

- Entrer en contact avec les élus locaux et les informer de son projet pour en faciliter l'intégration territoriale.
- Présenter et expliquer son projet de méthanisation aux acteurs locaux ²³, le plus en amont possible.

Les enjeux et principes de la méthanisation, les grandes lignes du projet (voie de valorisation, intrants envisagés, partenaires potentiels, emplacements possibles, gestion du digestat), les motivations et profils des porteurs, les grandes échéances et la gestion et la prévention de nuisances potentielles.

Dialoguer et concerter autour des sujets d'intérêts en lien avec l'intégration territoriale.

Emplacement du projet, intégration paysagère, logistique du transport engendré, gestion des odeurs, synergies identifiables sur le territoire...

Maintenir l'information des acteurs locaux dans le temps.

J'informe sur les étapes et des évolutions du projet, et si mon projet est lié à mon activité (exploitation agricole/activité industrielle), j'informe des évolutions induites par mon projet sur cette dernière.

Respecter les critères techniques et réglementaires (ICPE, arrêtés tarifaires, permis de construire, cahiers des charges des subventions...)

Qui sont les acteurs locaux?

- Les riverains (habitants, agriculteurs exploitants, entreprises voisines, usagers...)
- Les élus locaux (élus concernés par la méthanisation : équipes municipales, maires des communes voisines, élus de l'intercommunalité...)
- Autres (associations de riverains, associations environnementales, acteurs socio-économiques...)

Date, Nom et Signature